

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 02 mars 2012

Convocation du 23/02/2012

Ordre du jour :

Taxe d'aménagement

Débat d'Orientation Budgétaire

Nomination du délégué suppléant à la communauté de communes

Questions diverses

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 02 mars 2012, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe GENIUS, Maire.

Etaient présents tous les conseillers
Arrivée de Monsieur Denis EVRARD à 20 heures 20

Absent : Serge PROT,

Nommée secrétaire de séance : Madame Anise DROUET

Concernant le compte-rendu de la dernière réunion, il est apporté le rectificatif suivant :
Monsieur Denis EVRARD donne pouvoir à Madame Nicole BRIOIS.
Le compte-rendu de la dernière réunion de conseil est approuvé et signé par les membres présents.

Taxe d'aménagement – délibération 2012-03-01

Monsieur le Maire expose un courrier reçu le 02 février 2012 de la sous-préfecture relatif au contrôle de légalité actant des remarques par rapport à la délibération prise le 30 septembre 2011 pour la taxe d'aménagement. Il convient de modifier les termes de la délibération en y incluant les dispositions du code de l'urbanisme visées et en précisant la durée de validité de la délibération.

Après délibération les membres présents, soit huit conseillers, à l'unanimité :

- ANNULE et REMPLACE la délibération du 30 septembre 2011,
- DECIDE en application du code de l'urbanisme et notamment des articles L.331-1 et suivants d'instituer le taux de 2 % sur l'ensemble du territoire communal.
- DECIDE que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible,
- MANDATE Monsieur le Maire pour en aviser le service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département de l'Yonne au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Débat d'Orientation Budgétaire

Madame Anise DROUET présente une analyse rétrospective des finances communales depuis 2007. Cette analyse fait ressortir une baisse importante de l'écart entre recettes et dépenses. Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'élèvent à 826.24 € en 2011 contre 470.72 € en 2007. Les recettes réelles de fonctionnement par habitant s'élèvent à 872.89 € en 2011 contre 575.20 € en 2007. Le disponible de la commune pour permettre l'investissement après avoir payé tous ses engagements est passé de 11 327.51 € en 2007 à 1 301.24 € en 2011.

Afin d'équilibrer le budget communal, le conseil municipal, soulève l'hypothèse d'une augmentation d'impôts à hauteur de 2.4 % et également, au vu de la marge d'autofinancement de la commune, un recours à l'emprunt.

D'autre part, deux projets prévus dans le budget principal 2012 sont supprimés : la pose d'un miroir face à la rue de la Croix Verdier et le remplacement partiel des anciens lampadaires.

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues des différentes associations. En règle générale, toutes les subventions aux associations versées en 2011 sont reconduites à l'identique sauf pour le CCAS qui verra une légère augmentation.

Les crédits seront portés aux articles correspondants du chapitre 65. Les subventions définitives seront votées en même temps que le budget principal.

Communauté de communes : délégué suppléant – délibération 2012-03-02

Monsieur le Maire indique que la commune doit nommer un nouveau délégué suppléant à la communauté de communes suite au décès de Monsieur Christophe SANGA qui occupait cette fonction. Les délégués déjà en place sont :

- Délégués titulaires : Monsieur Philippe GENIUS et Monsieur Alain LE GALL
- Délégué suppléant : Madame Sophie KARL

Madame Anise DROUET se porte volontaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la nomination de Madame Anise DROUET en qualité de délégué suppléant de Monsieur Alain LE GALL à la communauté de communes.
- ETABLIT les délégués comme suit :

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
Monsieur Philippe GENIUS	Madame Sophie KARL
Monsieur Alain LE GALL	Madame Anise DROUET

- MANDATE Monsieur le Maire pour aviser le Président de la communauté de communes.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une réunion le 08 mars à 18h à la mairie de Chéroy relative à l'enquête devant être faite pour la mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères.

Monsieur Alain LE GALL demande la possibilité de munir l'agent d'entretien d'une boîte à outils.

La séance est levée à 22 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Le Maire,
Philippe GENIUS

Délibérations prises par le Conseil municipal – séance du 02/03/2012

Numéro de la délibération	Objet de la délibération
2012-03-01	Taxe d'aménagement : annule et remplace la délibération 2011-09-29
2012-03-02	Nomination d'un nouveau délégué suppléant à la communauté de communes

Membres du Conseil municipal – séance du 02/03/2012

NOM et Prénom	Emargement	Observations
GENIUS Philippe		
LE GALL Alain		
KARL Sophie		
PROT Serge		Absent
TODESCO Jacqueline		
PERRIGNON Sophie		
EVARD Denis		
BRIOIS Nicole		
DROUET Anise		
NOBLE Romuald		